

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 35 (1989)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** Page au féminin

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Page au féminin



## Mort de l'ex-impératrice Zita de Bourbon-Parme, à l'âge de 97 ans

Zita, dernière impératrice d'Autriche et reine de Hongrie, s'est éteinte dans un ancien couvent franciscain à Zizers (GR). Elle était âgée de 97 ans. La doyenne de l'empire austro-hongrois a été inhumée le 1<sup>er</sup> avril, à Vienne, à la cathédrale St-Etienne, dans le caveau des Capucins où reposent tous les membres de la famille des Habsbourg.

Avec Zita, disparaît aussi une mémoire, celle d'une dynastie aux destinées tragiques. Fille de Robert de Bourbon, dernier duc de Parme, Zita est née le 9 mai 1892 à Pianore en Italie. Elle devait épouser en 1911 Charles d'Autriche.

Un concours de circonstances tragiques devait amener Charles à la tête de l'empire. François-Joseph 1<sup>er</sup>, avant dernier souverain de l'empire austro-hongrois est entouré de drames : son frère Maximilien, empereur du Mexique, est fusillé en 1867. Son épouse, la célèbre Sissi, est assassinée à Genève en 1898. Son fils, le prince Rodolphe, se donne la mort avec sa maîtresse Marie Vetsera à Mayerling. Son neveu, François-Ferdinand se retrouve alors en position d'héritier, mais il est assassiné par des rebelles serbes à Sarajevo en 1914, assassinat qui signe les prémisses de la première guerre mondiale. C'est ainsi que l'archiduc Charles d'Autriche devient, en 1916, empereur d'Autriche et roi de Hongrie et de Bohême.

Après l'effondrement de l'empire austro-hongrois, à la fin de la première guerre mondiale, l'empereur Charles 1<sup>er</sup> renonce à l'exercice de ses droits le 1<sup>er</sup> novembre 1918. Onze jours plus tard, la République autrichienne est proclamée et l'empereur est déposé en 1919 par le Parlement.

Charles, Zita et leurs huit enfants prennent le chemin de l'exil. Charles d'Autriche meurt en 1922 à Madère. Zita, après le Portugal, la Belgique, le Canada, s'installe à Zizers, dans les Grisons. Elle ne reverra l'Autriche qu'à l'âge de 90 ans. Zita a passé les dernières années de sa vie au couvent franciscain de Zizers, à se faire lire les journaux et à répondre à son courrier.

## Elues suisses : une position entre deux chaises

La position des élues suisses, dix-huit ans après l'introduction du suffrage féminin au

niveau fédéral, reste inconfortable. Les politiciennes se retrouvent assises entre deux chaises : appartenant à une classe privilégiée, elles ne sont plus représentatives du reste de la population féminine. Elles ne sont toutefois pas pleinement acceptées dans un monde politique qui reste masculin. C'est là une des conclusions principales de la politologue zurichoise Thanh-Huyen Ballmer-Cao, son étude se base sur un questionnaire auquel 633 femmes élues aux Chambres fédérales, dans des parlements cantonaux ou municipaux, ainsi que dans des exécutifs municipaux ont répondu en automne 1986. Pour Mme Ballmer-Cao, ainsi qu'elle l'a expliqué à l'ATS, trois grandes lignes se dégagent de l'enquête. Les femmes élues font partie d'une élite, pas seulement par leur statut socio-économique, mais aussi par leur longue carrière politique. Deuxièmement, leur intégration dans les structures politiques à prédominance masculine est très forte. Mais ces deux caractéristiques sont accompagnées paradoxalement par une prise de conscience des inégalités entre les sexes et le souhait que cela change.

La politicienne type est mariée avec des enfants, a entre la quarantaine et la cinquantaine, a reçu une bonne formation, est professionnellement active ou l'a été et dispose de bons revenus. Elle siège presque uniquement dans des organes législatifs, ne cumule pas de mandats, est très active dans les commissions et tend à se spécialiser dans des domaines traditionnellement féminins. Enfin, elle estime qu'il n'est pas indifférent d'être une femme en politique, et que cette appartenance a des conséquences nettement désavantageuses.

Une femme, pour décrocher un mandat, doit réunir des conditions de départ idéales : bonne formation, expérience professionnelle, famille compréhensive, solidité, expérience politique. Ces facteurs, ainsi que sa participation au pouvoir politique, la coupe souvent du reste de la population féminine. Cependant, son identité féminine n'en sera pas pour autant acceptée des hommes dominant encore la sphère politique. « Les femmes politiques sont trop privilégiées pour se rapprocher des électrices, elles ne le sont pas contre pas assez pour faire partie intégrale de l'élite », écrit Mme Ballmer-Cao.

La prise de conscience des inégalités entre les sexes, particulièrement forte au haut de la pyramide, se heurte chez ces femmes toutefois aux deux autres facteurs qui leur ont permis d'atteindre leur position : apparte-

nance à une classe privilégiée et intégration aux modèles masculins. Ce décalage explique en partie pourquoi le désir d'égalité est si difficile à traduire dans les faits.

D'autre part, si l'intégration politique des femmes a fait des progrès en Suisse, il ne faut pas oublier qu'elles restent sous représentées à tous les échelons institutionnels et qu'elles sont confinées aux types de pouvoir les moins puissants : la politique locale et le pouvoir législatif.

Ces conclusions, selon Mme Ballmer-Cao, vont dans le même sens que les observations faites dans d'autres pays occidentaux, même si en Suisse le processus n'a eu lieu que plus tard. Le caractère élitaire des élues suisses est normal : lorsqu'une minorité tente de s'imposer dans une structure de pouvoir, ce sont les couches privilégiées qui en profitent, estime-t-elle. Cette constatation dément ce que Mme Ballmer-Cao appelle le mythe de la femme politique progressiste.

Ballmer-Cao, Ruth Wenger, Thanh-Huyen, auteurs de : « L'élite politique féminine en Suisse », éditions Seismo Sciences sociales et problèmes de société. La partie principale de l'ouvrage est en français, complétée par un résumé en allemand.

## Portrait des élues suisses

La plupart des femmes exerçant un mandat politique sont mariées ou l'ont été : seules 15 % des femmes interrogées dans l'enquête de la politologue Ballmer-Cao sont célibataires. Les célibataires sont toutefois plus nombreuses à faire carrière au Parlement fédéral. Le statut de femme mariée rassure au départ, mais n'est pas gage de promotion.

L'activité professionnelle constitue en Suisse un tremplin non négligeable pour l'accès des femmes à un mandat politique. 57 % des politiciennes travaillent à l'extérieur du foyer, alors que sur toute la population féminine, seule une femme sur trois exerce une profession. On trouve toutefois une forte concentration des élues dans les professions dites féminines, secrétariat, vente, enseignement et travail social, les parlementaires fédérales étant plus qualifiées que leurs consœurs.

Les politiciennes consacrent 69 % de leurs activités au travail en commissions. Les domaines d'intérêt préférés par les élues tous niveaux confondus sont ceux qui passent pour être traditionnellement féminins : en tête vient l'éducation, puis l'environnement, les affaires sociales et l'égalité entre les sexes.

Quelle importance les politiciennes accordent-elles à leur condition féminine, 65 % d'entre elles estiment que c'est un élément déterminant en politique, 36 % jugeant qu'il n'apporte que des désavantages.

**Le Tessin aura aussi son bureau de la condition féminine**

Le Tessin aura aussi son bureau cantonal de la condition féminine sur le modèle de celui qui existe dans le canton du Jura depuis 1979. Le Grand Conseil tessinois a en effet accepté à l'unanimité une initiative parlementaire demandant l'ouverture d'un tel office. La modification de la loi sanitaire figurera au centre des débats du parlement cantonal qui se réunit pour la première fois cette année.

Les tâches qui incomberont au nouveau bureau de la condition féminine et qui ont été définies par l'initiative dite du « 8 mars » consisteront notamment en l'amélioration de la position de la femme, la suppression de toute discrimination ainsi que l'encouragement des femmes à obtenir des places à responsabilité. Le bureau devra s'engager dans les domaines de la formation, de l'activité professionnelle et de la famille. Le nouvel organisme cantonal aura aussi pour tâche de veiller au respect de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Il s'agit désormais pour le gouvernement tessinois d'établir un projet concret. Une commission a proposé de doter le bureau de son propre budget. Outre le Jura, Genève, Bâle-Campagne et Saint-Gall disposent déjà d'un bureau de la condition féminine.

**ENTREPRISE GENERALE  
D'ELECTRICITE**

**SWISSELEC**

6, rue Mercœur

75011 PARIS

Tél. : 43.79.77.13/43.79.88.82

**Conseils**

en partages d'héritages  
selon le droit suisse:

Inventaire, plan financier,  
contrat de partage d'héritage,  
procurations, impôts, droit  
des sociétés



**Treuhand Sven Müller**

Birkenrain 4  
CH-8634 Hombrechtikon ZH  
Tél. 055/42 21 21

Le Département fédéral des affaires étrangères engage, par voie de concours, un certain nombre de stagiaires destinés à embrasser la profession de

**diplomate**

Le concours d'admission aura lieu en janvier 1990.

Les candidates et candidats intéressés, de nationalité suisse uniquement et possédant une formation universitaire complète, sont invités à déposer leur candidature jusqu'au 16 octobre 1989.

L'âge limite pour l'admission est de 32 ans (année de naissance 1958 ou plus jeune).

Tout renseignement au sujet du concours ou de la carrière diplomatique peut être obtenu auprès du **Département fédéral des affaires étrangères, Section du recrutement et de la formation du personnel, Eigerstrasse 73, 3003 Berne (tél. 031/61 32 54).**

P 05-002018-080474-J

**NOTRE COUVERTURE :**

**De la coutume du « Kilt »  
au mariage en Suisse**

Dans les campagnes d'autrefois en Suisse alémanique, la demande en mariage se déroulait selon un rituel bien particulier, dit le « kilt ». C'était la visite nocturne en cachette du soupirant au domicile de son élue. Des légendes humoristiques et même tragiques sur cette coutume populaire ont été reprises dans la littérature et l'art populaire. Entre-temps on se rencontre au bal, au travail lors d'une randonnée, sur les pistes de ski, et l'on décide plus tard de se marier. Pour la cérémonie à l'église on choisit souvent des sites particuliers comme Arosa, Gléresse, l'église du vignoble à Hallau dans le canton de Schaffhouse (photo) et bien d'autre..



**Imprimerie  
Tschumi - Taupin**

S.A.R.L. au capital de 100 000 francs

LA QUALITÉ  
SUISSE



**64.39.37.07**

**24, rue de Dammarie · 77000 Melun**



**MARBRERIE JEAN-BERNARD**

(entreprise franco suisse)

S.A.R.L.

DANS TOUTE LA FRANCE

— CONSTRUCTION DE CAVEAU

— MONUMENTS-FUNERAIRES

— TRANSPORT DE CORPS

6, Boulevard Rodin · 92130 Issy les Moulineaux

Tél. : 46.45.14.07

28, Rue St Roch · 78350 Jouy-en-Josas

Tél. : 30.24.90.60